



**Département du JURA  
Canton d'AUTHUME**

.....**MAIRIE DE OUGNEY**.....

# **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 12 novembre 2025

**Présents** : Mr Cédric IVANES, Mr Sébastien PILLOT, Mr Sébastien JOUILLEROT, Mr Hervé Bôle,  
Mme Ghislaine JUY, Mr Nicolas TONNELIER, Mme Emilie ROTH DIT BETTONI, Mr POLYDAMAS  
Moïse

**Absent** : Mme Françoise GILLET donnant procuration à Mme Ghislaine JUY  
Mr Gilles LAVRY donnant procuration à Cédric IVANES

**Secrétaire de séance** : Mme Emilie Roth Dit Bettoni

Début de la séance : 19h15

## **✚ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 juillet 2025**

**Approbation à l'unanimité.**

### **✚ DÉLIBÉRATION 024-2025 : RPQS**

Monsieur le Maire présente, comme chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service public relatif à l'assainissement non collectif, qu'il est demandé de voter par la Communauté de Commune de Jura Nord. Le rapport a été envoyé en amont aux conseillers pour qu'ils puissent en prendre connaissance, le document étant relativement long à lire.

**✚ Approuvé à l'unanimité**

### **✚ DÉLIBÉRATION 025-2025 : Subventions**

Monsieur le Maire expose les demandes de subventions suivantes :

- Ecole pour le cross : Le Maire de la Mairie de Pagny a proposé de diviser de manière plus égalitaire la subvention du cross des écoles, car Ougney a deux classes qui participent, alors qu'une seule classe participe à Vitreux et une également à Pagny. Mr le Maire de Vitreux n'était pas favorable. Aussi, il est proposé de diviser le montant des classes de Ougney, et de la classe de Pagny, en deux pour que les deux communes participent de manière égales, cela reviendrait à un montant de 221 euros pour notre commune, Approuvé à l'unanimité
- Voyage scolaire au ski du collège de Pesmes: 5 élèves sont concernés, Mr le Maire propose une subvention de 100 euros par enfant, comme pour les précédentes demandes. Mr Tonnelier et Mr Bole sortent et ne participent pas au débat ainsi qu'au vote car ils sont concernés. Approuvé à l'unanimité des présents
- Voyage scolaire à Rome du collège de Pesmes : 1 élève est concerné, Mr le Maire propose également la subvention de 100 euros. Approuvé à l'unanimité



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

- Classe de neige de Gendrey : 1 élève est concerné, l'école demande une subvention de 60 euros, mais pour ne pas faire de différence avec les autres subventions de voyage scolaire Mr le Maire propose une subvention de 100 euros. Approuvé à l'unanimité.
- Téléthon : Les années précédentes la commune ne subventionnait pas car la salle était prêtée gracieusement. L'année dernière, ils n'ont pas loué la salle et le conseil leur a alloué le montant d'une location, soit 350 euros, Mr le Maire propose d'allouer la même subvention cette année. Approuvé à l'unanimité

### **+ DÉLIBÉRATION 026-2025 : Loyer Boulangerie**

- +** Monsieur le Maire présente que pour des opérations purement comptables, il est nécessaire de revoter la gratuité du loyer de la boulangerie, en précisant que les loyers bénéficieront d'une remise gracieuse pour les mois de Juillet à Décembre, et qu'un mandat d'un montant des 6 loyers, soit 6060 euros, sera émis sur le budget section fonctionnement au compte 65741 « subventions aux personnes de droit privé ».
- + Approuvé à l'unanimité**

### **+ DÉLIBÉRATION 027-2025 : Loyer Boulangerie décision modificative**

- +** Monsieur le Maire présente que pour donner suite à la modification de la délibération de la boulangerie, il est nécessaire, comptablement parlant de voter la décision modificative suivante :  
Section de fonctionnement :  
Dépenses : article 65741, + 6060 euros  
Recettes : article 752, + 6060 euros.
- + Approuvé à l'unanimité**

### **+ DÉLIBÉRATION 028-2025 : Recensement de la population**

- +** Monsieur le Maire expose qu'Ougney fait partie, pour 2026, des communes qui vont participer à la campagne de recensement de la population de l'Insee. Pour se faire, il est nécessaire de recruter deux personnes, un coordinateur et un agent recenseur. Les deux agents ont été trouvés. Cependant, il est nécessaire de décider de leur rémunération. Ainsi plusieurs choix peuvent s'opérer, taux horaires, barèmes forfaitaires aux bulletins... La commune retouchera environ 1175 euros de l'Etat pour effectuer le recensement, le but étant de rester dans l'ordre de ce montant, afin de limiter les dépenses. Mr le Maire propose donc que les agents qui seront recrutés soient payés pour 3 euros par habitation, ce qui représente, environ, un montant aux alentours de 500 euros par agent. Les agents seront recrutés par CDD pour accroissement temporaire d'activité, ce qui, avec les charges sociales, coûtera à la commune le montant perçu par l'Etat. Le vote des CDD pour accroissement temporaire d'activité sera effectué lors du prochain conseil.
- + Approuvé à l'unanimité**



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

### **+ DÉLIBÉRATION 029-2025 : Avenant convention fourrière**

Monsieur le Maire présente la demande de la SPA de Dole de modification de la convention signée, dans un souci d'amélioration de leurs prestations, la SPA a décidé de modifier certaines phrases dans les articles 3 et 7.

Dans l'article 3, il est question des frais vétérinaires pris en charge par notre commune. A l'avenir, nous pourrions être sollicité, mais ce ne sera pas obligatoire.

Dans l'article 7, il est question des accès téléphoniques à leur service fourrière. Dorénavant, hors dimanche et jours fériés, un nouveau numéro de téléphone est mis à disposition la journée. Il sera géré par le personnel du refuge. Le numéro de téléphone portable historique reste accessible à partir de 17h30 pour les urgences fourrières.

**+ Approuvé à l'unanimité**

### **+ DÉLIBÉRATION 030-2025 : Convention de servitude**

➤ Monsieur le Maire expose qu'une convention de servitude doit être signée entre la CCJN et la mairie, concernant l'Impasse sur le Moulin, pour que la CCJN ou la Sogedo puisse intervenir sur le réseau d'assainissement.

**+ Approuvé à l'unanimité**

### **+ DÉLIBÉRATION 031-2025 : RGPD**

+ Monsieur le Maire expose qu'il est obligatoire pour une commune de se conformer aux RGPD, afin de protéger les données personnelles. Aussi, ce service était confié au Sidec, qui nous a informé de la résiliation de ce service. Aussi, en partenariat avec le CDG, le CDG 39 nous propose d'assurer cette mission. Le coût annuel étant de 0.0057% de la masse salariale, avec un montant minimum de 30 euros ; cela coûterait à la commune 30 euros.

**+ Approuvé à l'unanimité**

### **+ Toiture du Restaurant**

Monsieur le Maire expose que la toiture du restaurant, ainsi que le plancher des combles sont en mauvais état. Un devis a été fait pour la réfection d'une partie de la toiture, zinguerie etc à l'entreprise Sancey, pour un montant de 24 630.60 euros. L'architecte de l'agence d'ingénierie du département nous informe que selon lui, une étude structurelle de la charpente et des planchers est nécessaire. Cependant, il n'a fourni qu'un seul devis d'un montant de 7 484 euros. Ce devis semble disproportionné, ainsi la délibération est ajournée, dans l'attente que l'architecte envoie plusieurs devis comparatifs. Aussi, se pose la question du devenir du restaurant, si des problèmes similaires continuent d'apparaître

Ajourné en attente comparaison.

### **+ Indemnités Adjoints**

Monsieur le Maire informe les adjoints et les conseillers, que plusieurs habitants se sont plaints que leur rémunération n'équivalait pas leur investissement. Il est effectivement possible de réduire ces indemnités, cependant, nous rappelons que beaucoup de tâches leur incombent restent « invisibles ». En effet, les nombreuses réunions, demandes de devis, etc sont effectués.

Aucun vote ne sera fait sur leur rémunération.



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ACCA : La cabane de chasse n'est plus sur le domaine communal, mais la mairie n'a pas été prévenu et il n'y a pas eu de demande de résiliation de la convention. Le sol n'a pas été remis en état. Leur avocat nous a contacté afin de nous proposer une solution amiable, pour cela un rendez-vous Visio sera effectué en présence de nos avocats, du président de la chasse, du président de l'ACCA et d'un maire de l'AMJ (association des maires du Jura, nous avons dû nous inscrire à leur association, pour un coût de 377.22 euros). Si une solution amiable est trouvée, une réunion sera faite avec tous les chasseurs de la commune pour trouver un accord pérenne. Cependant, Mr le Maire fait savoir que l'association de chasse d'Ougney doit à la commune environ 9000 euros, et que les frais d'avocats s'élèvent déjà à 11 640 euros (il a été annoncé au conseil 9000 euros environ mais après recalcul nous atteignons déjà 11 640 euros de frais de procédure).
- Antenne Eglise : SFR doit installer une antenne sur notre village, la solution la plus simple est de la mettre sur le clocher de l'Eglise. Le visuel ne sera pas impacté, et la commune n'aura aucun coût à prévoir. Une étude va être faite pour valider l'emplacement, et le Diocèse a été prévenu. L'installation rapportera la somme de 4500 euros par an à la commune au titre de la redevance pour occupation du domaine public. Si vous le souhaitez, une réunion publique peut-être organisée pour répondre à vos questions sur le sujet avec un responsable SFR.
- STEP : à la demande des administrés, un avocat a été contacté pour lancer une procédure d'expropriation publique afin d'acquérir le terrain. Il nous a conseillé un dernier rendez-vous amiable, en sa présence, afin de s'entretenir avec les 6 propriétaires, et de trouver une solution amiable. Notre demande de rendez-vous a été refusée par les propriétaires, qui restent sur leur position.
- Feux de signalisation : En direction de Vitreux, la détection de voiture ne fonctionne plus, il n'est plus sous garantie, le changement coûtera 2500 euros.
- Inscription affouage : Les inscriptions de l'affouage sont ouvertes, merci de prendre connaissance de l'affiche jointe.
- Rappel des festivités de fin d'années :
  - 07/12 : Gouter des enfants « l'atelier de Noël »
  - 14/12 : Marché de Noël
  - 21/12 : Repas de Noël des anciens

**Séance clôturée à 20h59**

La secrétaire de séance

Mr le Maire

**Mme Emilie Roth Dit Bettoni**

IVANES Cédric